

Vous pouvez également remplir le questionnaire ci-dessous et nous le renvoyer à l'adresse suivante:

Livre vert «Changements démographiques»
Commission européenne
DG EMPL/E/1
J-27 01/122
B-1049 Bruxelles

| | |
|-------------------|-------|
| DG EMPL - CAD AV | 18881 |
| Date: 16-08-2003 | |
| CF: E | |
| Cité des données. | |

Cette consultation fait l'objet d'une déclaration de confidentialité des données.

Êtes-vous d'accord pour que vos données personnelles ou les données relatives à votre organisation soient publiées en même temps que vos réponses à la consultation? *

Oui Non, je souhaite que mes réponses restent anonymes.

Nom * KARA TERKI

Adresse de courrier électronique *

MOR_063@ya.hoo.FR.

Répondez-vous *:

Sexe *

Masculin Féminin

Âge *

15 - 24 25 - 39 40 - 54

55 - 64 65 - ...

Pays de résidence * Algérie

ONG européenne

ONG nationale

Syndicat européen

Syndicat national

Association européenne d'employeurs

Organisation nationale d'employeurs

Société individuelle

Institut de recherche/pôle de compétences académiques

Autre

Veillez préciser le nom de votre organisation ou institution *

Association culturelle.

Au nom de qui répondez-vous?

Autorité nationale

Autorité régionale ou locale

Parlement européen

Comité des régions

Comité économique et social

Pays dans lequel votre organisation est établie *

BLEMEN, Algérie

Estimez-vous que le niveau européen soit pertinent pour ouvrir une réflexion sur les évolutions démographiques et la gestion de leurs conséquences?

Si oui, quels pourraient en être les objectifs, et quels domaines politiques vous semblent être concernés?

Q₁: oui
Q₂: la stratégie de Lisbonne a élaborer 3 objectifs qui restent valable à long terme, sont:
- a - la compétitivité,
- b - la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité,
- c - l'insertion sociale, a. fin de lutter contre la discrimination et pour avoir une égalité des chances pour tous le monde et réaliser une égalité entre les femmes et les hommes.

- les politiques concernées sont:
- la politique d'insertion sociale et politique d'emploi.

2.1. Le défi d'une natalité faible

Comment une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée peut-elle aider à résoudre les problèmes liés au vieillissement démographique?

Comment peut-on encourager une répartition plus équilibrée des responsabilités domestiques et familiales entre hommes et femmes?

Faut-il lier l'octroi de certaines prestations ou avantages (congés, ...) à un partage égal entre les deux sexes? Comment rémunérer de manière adéquate les deux parents participant aux congés parentaux?

Comment stimuler davantage l'offre de structures de garde d'enfants (crèches, écoles maternelles, etc.) et de soins aux personnes âgées, à la fois par les collectivités publiques et les entreprises?

Un taux réduit de TVA appliqué aux services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées peut-il contribuer à leur développement?

Comment permettre aux parents, notamment aux jeunes couples, d'accéder au marché du travail, de réaliser leurs projets de carrière et d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent?

Q₁: Les jeunes actifs peuvent souhaiter disposer de davantage de temps pour leurs enfants et travailler davantage à un autre moment de leur vie, c'est donc une nouvelle organisation du travail, plus adaptable et plus flexible. Les évolutions technologiques offrent une opportunité d'améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Encourager le travail par équipe
ex: à laborer un emploi du temps
plus flexible i. fin d'obtenir deux
équipes de travail; une équipe
qui travaille le matin, et l'autre
équipe le remplace à l'après-midi
pour donner le repos à chaque
groupe de travailleurs ou mieux
s'occuper de leurs familles.

Encourager la retraite
anticipée, surtout pour les
femmes.

Q2: Encourager une réparti-
tion égale des tâches familiales
au sein des couples.

Q6: On permet aux parents, de
satisfaire leurs besoins pour tous les
plans, en se concentrant sur 3
domaines: 1] Au niveau de la poli-
tique d'emploi: encourager les
femmes à participer à la population
active: il existe une corrélation
entre la participation des femmes à
la population active, et le nombre
d'enfants en raison de l'existence
de 2 revenus de la famille.

- favoriser les modalités de travail
adaptées aux besoins des hommes et
des femmes devant s'occuper d'enfants
(flexibilité horaire, congé parental étendu
aux deux).

2] Au niveau des autres politiques
publiques: offrir des services de
garde d'enfants de qualité et abor-
dables, qui se font collectivement
(crèches et garderies) ou individuellement
(services privés).
développer une scolarisation précoce
à partir de l'âge de 2 ans.
proposer des logements adaptés à la
taille des familles.

3] Au niveau domestique:
encourager une répartition égale
des tâches familiales au sein des
couples.

2.2. La contribution possible de l'immigration

Dans quelle mesure l'immigration peut-elle
compenser certains effets négatifs du vieillissement
démographique?

Quelles politiques doivent être mises en place
pour intégrer ces migrants, en particulier les jeunes?

Quelle contribution les instruments
communautaires peuvent-ils apporter, en particulier
le cadre législatif contre les discriminations, les
fonds structurels et la stratégie pour l'emploi?

Q1: L'immigration est nécessaire
pour compenser le départ et la
retraite d'une population
vieillesante, et aussi des flux
migratoires plus importants
pourraient être de plus en plus
nécessaires pour satisfaire aux
besoins de main-d'œuvre et assurer
la prospérité de l'Europe.

Q2 - des politiques sont:
l'intégration sociale et la stratégie
d'emploi.

Q3: la mise en œuvre de 2
directives, interdisant toute
discrimination fondée sur l'origine
ethnique ou raciale, la religion ou
les convictions ou etc. cette législation
exige un traitement égal des personnes
sur le lieu de travail, tandis
que les dispositions sur l'égalité
raciale et ethnique couvrent également
l'éducation, l'accès à la sécurité
sociale et aux soins de santé, la
fourniture de biens et services
basés sur le logement.

3.1. De jeunes générations mieux intégrées

Comment améliorer les transitions entre école et vie professionnelle, et la qualité de l'emploi des jeunes? Quel rôle le dialogue social devrait-il jouer? Quelle contribution peut être apportée par le dialogue avec la société civile, notamment les organisations de jeunesse?

Quelles solidarités peuvent être développées entre les jeunes et les personnes âgées?

Comment les politiques communautaires peuvent-elles contribuer davantage à combattre la pauvreté des enfants et celle des familles monoparentales, et à réduire le risque de pauvreté et d'exclusion pour les jeunes?

Comment améliorer la qualité des systèmes de formation initiale et de formation des adultes? Quelle peut être la contribution de l'éducation non formelle et des activités de volontariat? Quelles peuvent être les contributions des fonds structurels et des instruments visant à un meilleur accès à la société de la connaissance?

Q1: Favoriser l'intégration sociale et investir de l'enfance et la jeunesse, réduire la pauvreté infantile. y compris au moyen d'un revenu minimal pour les enfants distribués par les états membres, fixer les objectifs en vue de la réduction spécifique de la durée et du taux de chômage chez les jeunes au moyen de mesures nationales, de développement des services d'aide familiale.

Q2: A) - Il faut améliorer la performance de l'éducation de base et de la formation tout au long de la vie.

B) - la contribution accrue pour le développement de la formation tout au long de la vie, et notamment de la formation et réformer les protections sociales.

Q3: Favoriser une intégration durable des jeunes sur le marché du travail, il importe de créer des passerelles vers l'emploi et la formation, tout en utilisant de manière efficace des mesures préventives et actives, y compris un accompagnement intensif, e.g.: les jeunes alternant davantage formation et métier professionnels.

employer et formation en alternance a fin de répondre au besoins de l'économie.
* le dialogue social joue un rôle important ds l'investissement du capital humain a fin d'atténuer le taux de chômage et le pourcentage de la pauvreté.

Q4: A) - la solidarité entre les jeunes et les personnes âgées peut examiner le mal de la discrimination et l'exclusion sociale en renforçant la cohésion et l'intégration sociale entre les jeunes et les vieux a fin d'améliorer la qualité et la productivité au travail.

B) - permettre aux jeunes de leur transmettre l'expertise de la vie professionnelle et les faire accompagner par les vieux.

3.2. Une approche globale du «cycle de vie» active

Comment adapter l'organisation du travail à une nouvelle répartition entre générations, avec moins de jeunes et plus de «travailleurs âgés» dans les entreprises?

Comment les différents acteurs de l'Union peuvent-ils contribuer à y répondre, en particulier le dialogue social et la société civile?

Comment moderniser l'organisation du travail pour tenir compte des besoins spécifiques à chaque groupe d'âge?

Comment faciliter l'intégration des jeunes couples dans la vie active et leur apporter un équilibre entre flexibilité et sécurité pour élever des jeunes enfants, pour se former et pour adapter leurs compétences aux exigences du marché du travail? Comment permettre aux plus âgés de travailler davantage?

Q1: Pour répondre à la modernisation de l'org de travail il faut:

- a]. Promouvoir et diversifier les moyens de formation tout au long de la vie.
- b]. Une directive européenne fixant des normes minimales pour l'information et la consultation des travailleurs sur les changements qui les affectent.
- c]. Moderniser les schémas de travail par exemple, ils ont fixé les conditions régissant le télétravail et la gestion du stress professionnel, qui seront mises en œuvre conformément aux pratiques nationales en matière de relations industrielles.

Q2: Pour faciliter l'intégration des jeunes couples, il faut réaliser un aménagement du temps de travail et les structures d'accueil par les enfants - fin de parvenir à de meilleures conditions pour la formation tout au long de la vie.

La possibilité d'avoir recours à différents modes de travail - telles qu'un travail flexible, un emploi à temps partiel ou des interruptions de carrière - la mobilité du congé parental peuvent contribuer à concilier la vie professionnelle et la vie familiale, ces politiques permettant aux hommes de partager le congé parental représentent une évolution dans la bonne direction.

Q3: Pour reculer l'âge de la retraite, il faut non seulement réformer les pensions, mais aussi inciter les travailleurs âgés à rester actifs, décourager la retraite anticipée, stimuler l'éducation et la formation tout au long de la vie et améliorer les conditions de travail.

3.3. Une place nouvelle pour les «seniors»

Doit-on encore fixer un âge légal de départ à la retraite, ou permettre une retraite flexible et progressive?

Comment permettre la participation des «seniors» à la vie économique et sociale, notamment grâce au cumul entre salaire et pension, à de nouvelles formes d'emploi (temps partiel, intérim) ou à d'autres formes d'incitations financières?

Comment développer les activités employant des «seniors» dans le secteur associatif et l'économie sociale?

Comment accompagner la mobilité des retraités entre États membres, notamment en matière de protection sociale et de soins de santé?

Comment investir dans la santé et la prévention pour que les Européens continuent à bénéficier de gains d'espérance de vie en bonne santé?

Q1: On doit permettre une retraite flexible et progressive.

Q3: Les «seniors» souhaitent de participer activement à la vie sociale. Leur rôle est déjà considérable ds le secteur associatif, ils pourraient souhaiter poursuivre une activité professionnelle, ou combiner emploi à temps partiel et retraite, et certains seront aussi des lieux d'aider leurs enfants et petits enfants, et d'assurer une transmission progressive de leur patrimoine.

moins aux générations plus jeunes.

Q4: On accompagne la mobilité des retraités entre États membres en:

1] Promouvant l'attention de "la méthode ouverte de coordination" aux points de santé, une coopération en matière de mobilité des patients ainsi qu'un rôle plus important des nouvelles technologies de l'information ds le secteur des soins de santé.

2] - la carte d'assurance maladie européenne facilite la mobilité des patients en cas de voyage à l'étranger ayant pour but d'obtenir un traitement médical.

Q5: L'investissement ds la santé et la prévention se fait en:

a] - Développement des services de qualité abordables, en particulier pour les soins de longue durée.

B] - Améliorer la qualité des emplois du secteur des soins de santé et de longue durée.

C] - Mettre en disposition les soins à domicile, surtout pour les personnes âgées.

3.4 La solidarité avec les personnes très âgées

En particulier, faudra-t-il distinguer entre pensions de retraite et allocations d'autonomie?

Comment former le personnel nécessaire et offrir des emplois de qualité, dans un secteur souvent marqué par des salaires et des qualifications peu élevés?

Comment répartir de manière équilibrée la prise en charge du «grand âge» entre familles, services sociaux et institutions?

Comment aider les familles? Comment soutenir les réseaux de soins de proximité?

Comment réduire les inégalités entre hommes et femmes à l'âge de la retraite?

Comment utiliser les nouvelles technologies pour soutenir les personnes âgées?

Q 6 : Le bouquet des personnes âgées contient 3 niveaux.

1] - Niveau des systèmes d'emploi et de sécurité sociale. comprend :

L'encouragement d'une retraite plus tardive dans le cadre de la réforme des retraites.

Development de la possibilité pour les retraités de travailler (y compris des emplois à temps partiel et temporaires)

2] - Niveau du soutien aux personnes âgées, en particulier des partenaires sociaux concernés.

Development de la formation tout au long de la vie pour les travailleurs âgés

• Organiser l'offre : écoles, entreprises, internet

Faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie grâce à l'aménagement de temps de travail et à de nouveaux outils pour valider l'expérience professionnelle.

3] - Niveau de la société - comprend

l'encouragement d'un changement de l'opinion publique, par exemple moyen de campagnes publicitaires

Q 4 : Mettre en disposition des réseaux régionaux intégrés d'information sanitaire, l'établissement de dossiers de santé électronique normalisés, des services de télémédecine comme la téléconsultation et la télésurveillance à domicile.

Q 3 : Concernant la prise en charge des personnes âgées, les familles ont le droit d'occuper des vieux de leur temps vide hor. travail, par ex. la femme peut s'occuper des âgés à des moments d'interruption de carrière, ou une transition plus aisée entre le temps plein et le temps partiel, ou entre les périodes de travail et de formation.

On accorde la 2^e responsabilité en dehors de nos systèmes sociaux et aux institutions, car c'est qui ont le moyen de faire des personnes âgées un poids plus léger.

L'Union devrait-elle promouvoir des échanges et une analyse régulière, par exemple annuelle, des changements démographiques et de leur impact sur les sociétés et toutes les politiques concernées?

Les instruments financiers de l'Union – notamment les fonds structurels – doivent-ils mieux tenir compte de ces changements, et comment?

Comment la coordination européenne des politiques de l'emploi et de protection sociale pourrait-elle mieux intégrer la dimension des changements démographiques?

Comment le dialogue social européen peut-il contribuer à une meilleure gestion des changements démographiques? Quel peut être le rôle de la société civile et du dialogue avec les jeunes?

Comment intégrer la dimension du changement démographique dans l'ensemble des politiques internes et externes de l'Union?

Q1: Oui, elle devrait
Q2: Oui, ils doivent mieux tenir compte de ces changements, en contribuant à la création d'infrastructures, aux systèmes d'éducation et de formation et de capital humain, car le capital humain est le facteur clé pour réformer les marchés du travail et permettre la prospérité économique.

Q3: La coordination européenne des politiques de l'emploi et de protection sociale pourrait intégrer la dimension des changements démographiques principaux en

appliquant "La méthode ouverte de coordination" de l'Union Européenne en matière d'emploi et de protection sociale.

Q4: Les nouveaux sujets de dialogue sociale liés aux principaux défis sociaux devraient être mis à l'ordre du jour de la lutte de conclure des accords ou de développer des consultations sur des questions stratégiques (vieillesse, chômage des jeunes, productivité, immigration).

- Le rôle de la société et du dialogue représente

la création des emplois pour les jeunes mais aussi d'améliorer la qualité de ces emplois en facilitant l'accès à la formation et en développant les compétences.

Q5: On intègre la dimension du changement démographique par la prise en compte de l'insertion sociale des domaines des:

Le vieillissement; l'investissement de l'enfance; les minorités ethniques; l'immigration; l'emploi.